

Langues régionales, et si pour une fois le salut venait de l'Europe ?

En juin 1992, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a adopté la Charte européenne des langues régionales et minoritaires. Afin d'encourager l'emploi de ces langues dans la vie juridique, administrative, économique et culturelle, sans pour autant concurrencer l'usage des langues officielles, le Parlement appelle chaque État membre « à être plus attentif à l'extrême menace qui pèse sur de nombreuses langues d'Europe considérées comme menacées de disparition et à s'engager vigoureusement en faveur de la sauvegarde et de la promotion de l'exceptionnelle diversité du patrimoine linguistique et culturel de l'Union ».

La France a signé cette charte, mais ne l'a jamais ratifiée, malgré les promesses de campagne de plusieurs Présidents successifs, dont Emmanuel Macron en 2017.

La trahison et la reculade de certains députés LREM et MODEM concernant « la loi Molac » montre bien, que même si l'enseignement demeure un domaine régional, des adaptations sont indispensables au niveau de la Région pour traiter sans idéologie et sans démagogie nos réalités territoriales, comme notre patrimoine linguistique.

Je serai bien curieux de connaître la position des colistiers de M. Burlot, liste de la majorité présidentielle et si jacobine, notamment de Mme Stéphanie Stoll, ancienne Présidente du réseau Diwan. Approuve-t'elle cette tentative de mise à mort de 50 ans d'énergie locale ?

C'est en tout cas ici qu'intervient la nécessité impérieuse d'une forme d'autonomie de gestion de la Région. Elle doit se caractériser par une gestion politique de sujets régionaux et une indépendance financière pour les mener à bien.

C'est pour cela que la liste de La Bretagne en héritage propose d'offrir le choix du trilinguisme français-breton-gallo à tous les bretons qui le souhaitent, en s'appuyant sur la circulaire Savary de 1982, ayant favorisé l'inclusion des langues régionales dans l'enseignement général, notamment en Bretagne avec les associations Div yezh Breizh pour l'enseignement public et Dihun pour l'enseignement catholique, puis le réseau des écoles Diwan pour un enseignement immersif.

Pour favoriser l'égal accès de tous à ce choix, nous utiliserons les possibilités de la nouvelle Loi Molac pour créer une vrai filière d'emploi, en prenant en charge les postes d'enseignants contractuels et leur formation par l'apport financier direct du Conseil régional de Bretagne. Ce budget sera abondé par les subventions attribuées actuellement en dehors de la Bretagne et certainement pas, par un nouvel impôt sur les communes, ce qui favorisera et rendra pérenne toutes les initiatives voulant s'engager dans la revitalisation de notre patrimoine linguistique.

En partenariat avec l'ensemble des acteurs pédagogiques publics et privés, nous favoriserons cette revitalisation en la rendant immersive dans nos réalités territoriales, comme l'étude en SVT de nos écosystèmes bretons par le trilinguisme ou rendre éclairant l'appellation de ces lieux en géographie sur la compréhension de tel développement économique sur tel bassin de vie plutôt qu'un autre.

Le plurilinguisme est une richesse humaine et économique, jamais le contraire !

Jean-Pierre DOUEUFF, tête de liste des Côtes d'Armor pour La Bretagne en héritage